



Informations familles

publié le 01/10/2020

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Le collège demande aux parents d'élèves de fournir à leur enfant une gourde ou une bouteille d'eau, puisqu'ils ne sont pas autorisés à boire dans les toilettes ou à la fontaine.

Or, nous avons constaté que certains élèves remplissaient la gourde avec des sodas ou des boissons sucrées.

Nous vous rappelons que seule l'eau est autorisée, les autres boissons ne désaltérant pas, elles ne sont pas acceptées dans l'établissement.

Comptant sur votre compréhension

La principale le 1er octobre 2020



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.